Accident de la route causé par un tiers alcoolisé

Par Leheros22

Bonjour, j'ai été victime d'un accident de la route causé par un tiers alcoolisé qui n'a pas fait son stop et m'a foncé dedans. J'ai une cervicale et une côte fracturées.
J'ai déposé plainte contre le chauffeur. Dois-je faire appel à un avocat ?

Par morobar

Bonjour,
SI vous avez déposé plainte, mieux vaut vous faire accompagner par un avocat pénaliste.
Mais votre assureur est censé vous aider.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Outre votre assureur, vous pouvez aussi vous faire aider par l'association "France Victimes".

Par chaber

bonjour
Y a-t-il eu un constat de police? (Si oui il sera transmis automatiquement à votre assureur) ou un constat amiable?

Votre responsabilité n'étant pas engagée vous bénéficiez de la loi Badinter

Relisez vos conditions générales rubrique défense-recours, protection juridique

Si simple défense-recours vous serez représenté par votre assureur et son avocat

Si protection juridique vous avez le libre choix de votre avocat, spécialiste en accidents corporels fortement conseillé